

Cahier des Charges

Appel à candidature

Allée de l'Aube 78310 Maurepas

DATE LIMITE DE REMISE DES CANDIDATURES :

30 novembre 2026 à 12h

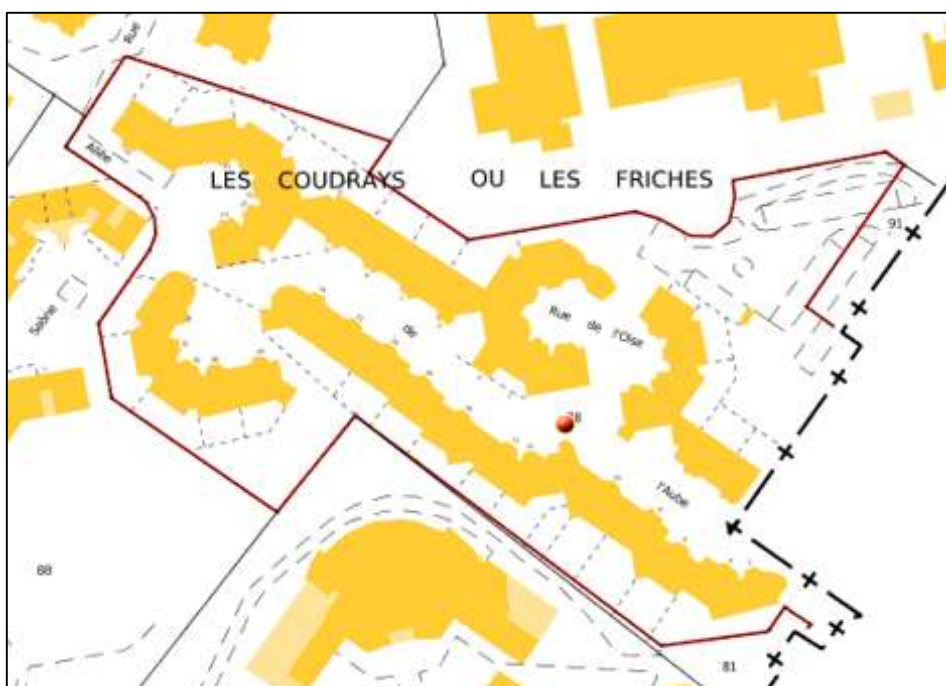


TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES	2
1 Préambule	3
2 Contexte	3
2.1 Le projet de réhabilitation	3
2.2 Calendrier des travaux	3
3 Enjeux et objectifs	4
4 Objet de la consultation	4
5 Modalités de consultation.....	5
5.1 Visite des lieux	5
5.2 Composition du dossier de consultation	5
5.3 Pièces constitutives de la phase candidature	5
5.4 Sélection des candidatures - Critères de jugement	5
5.5 Indemnisation pour la phase offre (phase 2).....	6
5.6 Budget.....	6
6 Délais – planning prévisionnel.....	6

1 Préambule

SEQENS, acteur du logement social francilien avec plus de 106 000 logements et société à mission depuis 2022 avec pour raison d'être « Donner à chacun sa chance en innovant pour l'habitat », s'est engagé dans le programme « 1immeuble 1oeuvre » en janvier 2023.

En sa qualité de société à mission, SEQENS s'appuie sur 4 objectifs :

- Offrir à ses locataires la qualité du service au quotidien, contribuer à la vie des quartiers et favoriser les parcours résidentiels et la mixité sociale
- Réaliser sa transition écologique par la réduction de son empreinte carbone et la maîtrise énergétique
- Déployer l'ensemble de ses compétences d'opérateur global pour transformer la Ville
- Avec ses parties prenantes, agir durablement en acteur économique responsable en qualité d'employeur, acheteur et investisseur

Seqens soutient également l'installation de projets artistiques et participatifs, convaincu qu'un accompagnement artistique assure des conditions favorables au développement de lien sociaux, à l'accompagnement au changement, valorisant ainsi l'histoire personnelle et collective des habitants. Seqens est devenu signataire de la charte « 1immeuble 1 œuvre » en janvier 2023.

2 Contexte

Maurepas est une commune située dans le département des Yvelines et qui est en plein développement avec l'arrivée du grand Paris express sur le territoire de la CASQY. Seqens est bien implantée dans la commune, elle est le 1er bailleur de la ville. Nous avons actuellement plusieurs projets de réhabilitation, résidentialisation et de construction sur le territoire de l'EPT.

Le site allée de l'Aube, objet de l'appel à projet fait l'objet d'important travaux de réhabilitation. Il s'agit d'un ensemble immobilier de 132 logements, 10 bâtiments et 38 entrées, construit entre 1975 et 1981 par l'architecte Henri Gaudin.

2.1 Le projet de réhabilitation

Il s'agit d'un programme de travaux permettant une amélioration thermique et esthétique du bâtiment (ravalement de l'ensemble des façades avec isolation par l'extérieur, réfection de l'étanchéité, remplacement des menuiseries extérieures). Les équipements techniques, système de production de chauffage et d'eau chaude collective, ventilation sont repris tout comme l'ensemble des pièces humides.

Les parties communes font également parties intégrantes du programme de travaux.

2.2 Calendrier des travaux

- Chantier en cours
- Réception prévisionnelle des travaux : septembre 2027

3 Enjeux et objectifs

A travers la mise en place d'une démarche artistique au sein du programme allée de l'Aube, Seqens souhaite :

- Amener l'art au plus près des habitants, des usagers du quartier
- Créer la rencontre habitants/artiste, habitants/habitants, susciter le questionnement, créer des émotions, faire entrer la poésie
- Identifier et valoriser son patrimoine dans le cadre des journées du patrimoine
- Soutenir et dynamiser les liens sociaux entre l'ensemble des partenaires.
- Créer un dialogue entre art et architecture

La médiation et l'appropriation du projet artistique par les habitants est un enjeu essentiel.

4 Objet de la consultation

Dans le cadre du projet de réhabilitation du site, SEQENS souhaite confier à un.e artiste plasticien.ne/ sculpteur.ice la **réalisation d'une œuvre originale et in situ** (à ce stade il est souhaité 2 sculptures) qui complètera le projet de réhabilitation, entrera en dialogue tant avec les lieux et son architecture qu'avec les habitants. Les sculptures pourraient se situer à chacune des extrémités de la résidence.



La thématique du projet devra entrer en résonance avec **l'architecture d'Henri Gaudin**, de ses inspirations maritimes (ports, phares, jetées, navires...), de son attachement à la « rue » de la cité médiévale que nous retrouvons sur le site de l'allée de l'Aube. Elle résonnera également avec l'environnement proche et les habitants.

Les matériaux sont laissés libre au choix de l'artiste. Ils doivent néanmoins être pérennes, nécessiter peu ou pas d'entretien et ne présenter aucun danger pour les occupants.

A l'espace moderne, fruit d'une conception des objets architecturaux séparés par du vide, de la distance inscrite dans les règlements, les techniques et l'esthétique, Henri Gaudin oppose la compacité travaillée par le vide, les "poches" et la profondeur des lieux qui s'ouvrent, car l'architecture lui paraît devoir d'abord être accueillante pour le corps.

L'artiste est invité.e en complément de son projet artistique à proposer une **démarche de médiation** et sensibilisation auprès des habitants. Il est important que ces derniers s'approprient le projet qui clôture les travaux de réhabilitation.

Seqens travaille en partenariat avec **l'apes**, association au service de la cohésion sociale, urbaine et territoriale qui agit pour l'amélioration de la qualité de vie et le bien-être des habitants et qui nous

accompagne dans les actions de médiation à mettre en œuvre. Elle sera un point d'appui dans la relation avec les habitants et autres intervenants du quartier.

5 Modalités de consultation

Il s'agit d'une consultation ouverte en 2 tours. **La présente consultation porte sur la phase de sélection des candidatures.**

Les candidatures seront à adresser à ariane.roulier@seqens.fr avant **le 30 novembre 2026 à 12h.**

Toutes questions ou compléments d'information peut être adressés à ariane.roulier@seqens.fr avant le 20 novembre 2026.

5.1 Visite des lieux

Une visite du site est recommandée.

Allée de l'aube – **78 Maurepas**

5.2 Composition du dossier de consultation

- Le présent document
- Le projet de réhabilitation
- Photographies du site travaux en cours

5.3 Pièces constitutives de la phase candidature

- Une note artistique (10 pages maximum, format PDF) comprenant l'intention envisagée quant au projet (au stade candidature aucune esquisse n'est demandée), la compréhension du site et des enjeux et les intentions de médiation auprès des habitants.
- Un porte folio
- Un CV
- Inscription à la Maison des Artiste ou n° de SIRET
- Attestation sur l'honneur de non-interdiction de soumissionner
- Attestation d'assurance responsabilité civile

Pour toutes questions relatives à la présente consultation, vous pouvez vous adresser à ariane.roulier@seqens.fr avant le 20 novembre 2026.

L'absence d'une de ces pièces pourra voir le dossier éliminé.

Les contraintes techniques détaillées ainsi que les attendus relatifs à la conception et à l'installation de l'œuvre seront communiquées aux candidats présélectionnés dans le cadre de la phase offre

5.4 Sélection des candidatures - Critères de jugement

- Adéquation des réalisations présentées avec l'objet de la consultation
- Adéquation de l'intention avec le budget envisagé

- Qualité des réalisations artistiques permettant de juger des capacités demandées pour réaliser le projet
- Pertinence de la démarche de médiation et de participation des habitants

Un comité artistique composé de la ville et de Seqens, analysera les candidatures.

De 2 à 4 candidat.es seront sélectionnées et invitées à remettre une offre détaillée dans le cadre d'une seconde phase de consultation.

5.5 Indemnisation pour la phase offre (phase 2)

Une indemnisation des candidats non retenu.es est prévue.

Cette indemnité s'élève à 2000 € HT.

5.6 Budget

L'estimation financière du projet objet de la phase offre à venir est de **59 000 € HT**

Elle comprend :

- La rémunération de l'artiste
- La production de l'œuvre comprenant l'ensemble des matériaux, études nécessaires à la réalisation (études techniques, réalisation du socle, etc...)
- Le transport et l'installation
- La cession des droits patrimoniaux
- Les temps de présence nécessaires à la médiation du projet, réunion de présentation, inauguration

6 Délais – planning prévisionnel

- Lancement de la consultation : 29 octobre 2026
- Remise des candidatures : 30 novembre 2026
- Sélection des 2 à 4 artistes amené.es à soumissionner : avant le 21 décembre
- Lancement de la phase offre : 6 janvier 2027
- Remise des offres : 11 février 2027
- Choix définitif de l'artiste : mars 2027
- Réalisation : d'avril à septembre 2027
- Livraison/Inauguration : septembre 2027

Les délais ci-dessus sont donnés à titre indicatif.